

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2933

30 novembre 2011

### SOMMAIRE

ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l. .....	140751	Clemenceau Investissements S.A. ....	140784
Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l. ....	140743	COC Luxembourg S.à r.l. ....	140778
Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	140761	Cofima IV S.A. ....	140782
Bateman Energies Luxembourg S.à r.l. ...	140750	Colinium S.à r.l. ....	140774
Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l. .....	140748	Comedia Collections ....	140760
Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l. ....	140749	Criterion International S.à r.l. ....	140779
Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l. ....	140749	Criterion International S.à r.l. ....	140780
Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l. ....	140750	Duferco Long Products S.A. ....	140740
Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l. ....	140750	ECP TTL & Cie S.C.A. ....	140779
BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. ...	140753	Entreprise de Participations et d'Investis- sements, EPIS ....	140776
BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. ...	140774	Gaïa Luxembourg ....	140781
BGV III France Holding S.à r.l. ....	140757	GKA S.à r.l. ....	140769
BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l. ....	140779	Impax New Energy Investors Management S.à r.l. ....	140782
BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l. ....	140760	Industrie de la Construction S.A. ....	140784
BioEuroChem S.A. ....	140753	King's Cross Asset Funding 24 ....	140751
Café Little Pub S.à r.l. ....	140749	Kysa, S.à r.l. ....	140749
Camo-Lux S.A. ....	140753	Lunova S.A. ....	140782
Campus Contern Alouette S.A. ....	140781	Neuheim Management IV S.à r.l. & Part- ners S.C.A. ....	140761
Campus Contern Colibri S.A. ....	140781	Real Estate Invest Management S.A. ....	140765
Captain Luxco 2 S.à r.l. ....	140760	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l. ....	140776
Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	140781	Solfia ....	140754
Central European Tour Operator S.à r.l. .....	140775	Spark Energy Solutions S.à r.l. ....	140757
Circuit 2 ....	140776	Target Selection ....	140757
Cirque du Soleil i.i.i. ....	140778	Tetra-SI Europe SA ....	140770
CLC - Combi Logistic Consulting ....	140782	Veteranos do Norte ....	140738

**Veteranos do Norte, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 24, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 8.885.

---

**STATUTS**

Les soussignés:

- Roberto LIMA, né le 21.05.67, ouvrier, habitant 35, Bamertal L-9209 Diekirch,
- Orlando RAMOS SANTOS, ouvrier, né le 14.10.62, habitant 24, avenue J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck,
- Adriano LIMA FERREIRA, installateur de chauffage sanitaire, né le 10.03.77, habitant 17, route de Bastogne L-9177 Niederfeulen,
- Jailson Jorge MARTINS MELICIO, ouvrier, né le 30.05.78, habitant 14 rue Lanckheck L-7542 Mersch,
- Adilson Cesar CORREIA VARELA, agent de service, né le 20.01.74, habitant 113, rue de Luxembourg L-7540 Rolingen/Mersch,
- Ramiro Oscar MONTEIRO, maçon, né le 17.09.54, habitant 30, rue Principale, L-9190 Vichten,
- Hugo Felipe SOARES FERREIRA, chauffagiste, né le 05.04.77, habitant 18, route de Luxembourg L-9125 Schieren,
- Kennedy DOS SANTOS ROCHA, né le 12.07.78, manoeuvre, habitant 40, avenue Gordon Smith L-7740 Colmar-Berg.

ont convenu de constituer une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l., telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 04 mars 1995 ainsi que par les dispositions suivantes:

**Dénomination, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée "VETERANOS DO NORTE".

**Art. 2.** Son siège social est établi 24, avenue J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck

**Art. 3.** L'association a pour but la création d'un club de football et également d'organisation de festivités à but non lucratives.

**Art. 4.** L'association pourra s'affilier à des association ou groupements nationaux ou internationaux poursuivant un but analogue.

**Membres**

**Art. 5.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le nombre des membres est illimité, il ne peut cependant être inférieur à trois.

**Art. 7.** Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation fixée et modifiable annuellement par l'Assemblée générale.

**Art. 8.** Le Comité peut conférer le titre de membre honoraire à toute personne s'intéressant à l'activité de l'association soit en y apportant sa compétence, ses relations soit son soutien matériel ou moral.

**Art. 9.** Les membres peuvent se retirer de l'association moyennant une simple déclaration écrite. La qualité de membre se perd encore:

- par le non paiement de la cotisation pendant une année consécutive;
- par l'exclusion prononcée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violations des statuts ou pour tout autre motif grave;
- par décès.

**Art. 10.** Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

**Assemblée Générale**

**Art. 11.** L'Assemblée Générale est présidée par le président ou le vice-président.

**Art. 12.** Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale.

**Art. 13.** Le montant maximal de la cotisation s'élève à 5 € mensuel.

**Art. 14.** L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé:

- du président,
- d'un vice-président,

- d'un secrétaire,
- du trésorier,
- des membres suppléants.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle.

**Art. 16.** Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par le membre de ce dernier qui le remplace. L'Assemblée Générale statue sur:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'exclusion des membres.

**Art. 17.** L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an avant le 1<sup>er</sup> avril pour l'approbation des comptes de l'exercice en cours et du budget de l'exercice suivant.

**Art. 18.** Le président présentera à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport d'activité portant sur l'exercice écoulé. Le trésorier présentera l'état des comptes arrêté au 31 décembre.

Le secrétaire rédigera le procès verbal des délibérations qui sera approuvé par la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Le procès verbal ainsi que les textes des résolutions et motions votées par l'Assemblée Générale seront publiés à la prochaine édition de bulletin de l'association.

**Art. 19.** Elle est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre adressée à chaque membre au moins 8 jours avant la date prévue. Cette convocation contient de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et est signée par le président ou son délégué et le secrétaire.

**Art. 20.** Les statuts peuvent être modifiées par l'Assemblée Générale si:

- leur objet est spécialement indiqué dans la convocation,
- l'Assemblée Générale réunit les deux tiers des membres,
- les modifications sont adoptées par les deux tiers des membres présents.

Pour le cas où ces modifications ne seraient pas réunies, il est renvoyé à l'article 8 de la loi des A.s.b.l. et fondations sans but lucratif.

**Art. 21.** Les résolutions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie écrite.

#### Conseil d'administration

**Art. 22.** Le conseil d'administration est composé:

- d'un président,
- d'un vice-président,
- d'un secrétaire
- d'un trésorier
- de membres suppléants

#### Comptes, Budget, Dissolution

**Art. 22.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.

**Art. 23.** Les comptes et les budgets sont préparés par l'Assemblée Générale.

**Art. 24.** En cas de dissolution volontaire de l'association, l'Assemblée Générale désigne le(s) liquidateur(s) et définit (ses) leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui sera affecté à une autre organisation non gouvernementale agréée.

**Art. 25.** Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et modifiée par les lois des 22 février 1984 et 04 mars 1994.

Ettelbruck, le 23 septembre 2011.

Roberto LIMA / Adilson Cesar CORREIA VARELA /  
Adriano LIMA FERREIRA / Hugo Felipe SOARES FERREIRA /  
Jailson Jorge MARTINS MELICIO / Ramiro Oscar MONTEIRO /  
Orlando RAMOS SANTOS / Kennedy DOS SANTOS ROCHA.

Référence de publication: 2011145206/100.

(110167959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**Duferco Long Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.896.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DUFERCO LONG PRODUCTS S.A., a public limited company, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 159.896, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 25<sup>th</sup> March 2011, published in the Mémorial C number 1440 of the 1<sup>st</sup> of July 2011 and whose articles of incorporation have been modified by deeds of Maître Jean SECKLER, notary prenamed:

- on the 7<sup>th</sup> July 2011, published in the Mémorial C number 2021 of the 1<sup>st</sup> September 2011;

- on the 15<sup>th</sup> July 2011, in progress of publication on the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Christina SCHMIT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 171,031,000 (one hundred seventy one million thirty-one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 30,000,000.- (thirty million euros) so as to raise it from its present amount of EUR 171,031,000.- (one hundred seventy-one million thirty-one thousand euros) to EUR 201,031,000.- (two hundred one million thirty-one thousand euros) by the issue of 30,000,000 (thirty million) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be subscribed and fully paid up by conversion into capital of an uncontested, current and exercisable claim against the company.

2.- Waiver of its preferential subscription right by DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A. (FORMERLY DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A.), a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3.- Subscription by FOREIGN STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING S.A., a company organized under the laws of Belgium, with registered office at 38, Boulevard d'Avroy, B-4000 Liège, of all the 30,000,000 new issued shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share.

4.- Amendment of article 6§1 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 30,000,000.- (thirty million euros) so as to raise it from its present amount of EUR 171,031,000.- (one hundred seventy-one million thirty-one thousand euros) to EUR 201,031,000.- (two hundred one million thirty-one thousand euros) by the issue of 30,000,000 (thirty million) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares, by conversion into capital of an uncontested, current and exercisable claim existing in favour of FOREIGN STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING S.A. of an amount of EUR 30,000,000.- (thirty million euros) against the company.

*Second resolution*

The meeting resolves to acknowledge the waiver of its preferential subscription right by the shareholder DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A. (FORMERLY DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A.), prenamed.

*Third resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of the 30,000,000 (thirty million) new shares:

FOREIGN STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING S.A. , a public limited company organized under the laws of Belgium, with registered office in 38, Boulevard d'Avroy, B-4000 Liège.

*Subscription - Payment*

Thereupon:

FOREIGN STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING S.A., prenamed, represented by Mr. Max MAYER, prenamed, by virtue of a proxy, declared to subscribe to the 30,000,000 (thirty million) new shares, and to have them fully paid up by conversion into capital of an uncontested, current and exercisable claim, existing in its favour and against the company DUFERCO LONG PRODUCTS S.A., and by cancellation of such claim by EUR 30,000,000.-(thirty million euros).

*Assessment contribution report*

This claim has been audited in a report drawn up by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by H.R.T. Révision S.A., with registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, under the signature of Dominique RANSQUIN, who concludes as follows:

*Conclusion*

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the issue price of EUR 30.000.000 of the 30.000.000 ordinary shares with a nominal value of EUR 1 each of DUFERCO LONG PRODUCTS S.A. to be issued in exchange."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 201,031,000.- (two hundred one million thirty-one thousand euros) divided into 201,031,000 (two hundred one million thirty-one thousand) ordinary shares of EUR 1.- (one euro) each, fully paid-up."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand three hundred and twenty-five euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de l'acte:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUFERCO LONG PRODUCTS S.A., avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 159.896, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1440 du 1<sup>er</sup> juillet 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé:

- en date du 7 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2021 du 1<sup>er</sup> septembre 2011;
- en date du 15 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 171.031.000 (cent soixante et onze millions trente et un mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 30.000.000,- (trente millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 171.031.000,- (cent soixante et onze millions trente et un mille euros) à EUR 201.031.000,- (deux cent un millions trente et un mille euros) par l'émission de 30.000.000 (trente millions) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible contre la société .

2.- Renonciation à son droit de souscription préférentiel par DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A. (ANCIENNEMENT DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A.), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3.- Souscription par FOREIGN STRATEGIC INVESTMENTS S.A. HOLDING, une société de droit belge, ayant son siège social au 38, Boulevard d'Avroy, B-4000 Liège, de la totalité des 30.000.000 actions nouvelles émises d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

4.- Modification afférente de l'article 6§1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 30.000.000,- (trente millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 171.031.000,- (cent soixante et onze millions trente et un mille euros) à EUR 201.031.000,- (deux cent un millions trente et un mille euros) par l'émission de 30.000.000 (trente millions) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de FOREIGN STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING S.A. au montant de EUR 30.000.000,- (trente millions d'euros) contre la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à son droit de souscription préférentiel par l'actionnaire DUFERCO PARTICIPATIONS HOLDING S.A. (ANCIENNEMENT DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A.), prénommée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 30.000.000 (trente millions) actions nouvelles:

FOREIGN STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 38, Boulevard d'Avroy, B-4000 Liège.

*Souscription - Libération*

Ensuite:

FOREIGN STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING S.A., prénommée, représentée par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu d'une procuration, déclare souscrire aux 30.000.000 (trente millions) nouvelles actions, et les libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société DUFERCO LONG PRODUCTS S.A., et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 30.000.000,- (trente millions d'euros).

*Rapport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant H.R.T. Révision S.A., société anonyme avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, sous la signature de Monsieur Dominique RANSQUIN, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the issue price of EUR 30.000.000 of the 30.000.000 ordinary shares with a nominal value of EUR 1 each of DUFERCO LONG PRODUCTS S.A. to be issued in exchange."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 201.031.000,- (deux cent un millions trente et un mille euros), divisé en 201.031.000 (deux cent un millions trente et un mille) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement libérées."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille trois cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2011. Relation GRE/2011/3428 . Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143364/178.

(110166494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.198.

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of October,

Before the undersigned, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.543 and whose registered office is at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Laurence Jacques, avocat à la cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 11th October 2011.

Triple iii Luxembourg S.à r.l. (Luxembourg), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.862, and having its registered office at 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Laurence Jacques, avocat à la cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 11 October 2011.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all of the shareholders of Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.198, and whose registered office is at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx on 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 313 on 6 February 2008. The articles of association of the Company were last amended on 15 September 2011 pursuant to a deed of notary Maître Léonie Grethen, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

## Agenda

1. Decision to reduce the duration of the convening notice for meetings of the board of managers to at least two (2) Business Days, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The notice may be given in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The notice may be waived by all the managers by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

2. Decision that the prior unanimous vote of the shareholders in favour of one of the Major Decisions listed in article 28 of the articles of association of the Company shall cease to apply where a contributing shareholder has granted a Default Loan (as defined hereafter) to a non-contributing shareholder in accordance with any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company. Default Loan shall mean a loan, granted by a contributing shareholder to a non-contributing shareholder by deposit into the Company's bank account where (i) the noncontributing shareholder failed to provide its share of any financial contribution to the Company and (ii) the contributing shareholder has timely made its share of such financial contribution to the Company as required in order (a) to comply with an approved business plan, (b) to prevent the insolvency of the Company or of any of its subsidiaries, or (c) to prevent an event of default under any debt facility agreement.

3. Subsequent amendment of articles 15, 16 and 28 of the articles of association of the Company. Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting of shareholders decides to reduce the duration of the convening notice for meetings of the board of managers to at least two (2) Business Days, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The notice may be given in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The notice may be waived by all the managers by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

### *Second resolution*

The general meeting of shareholders decides that the prior unanimous vote of the shareholders in favour of one of the Major Decisions listed in article 28 of the articles of association of the Company shall cease to apply where a contributing shareholder has granted a Default Loan (as defined hereafter) to a non-contributing shareholder in accordance with any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company. Default Loan shall mean a loan, granted by a contributing shareholder to a non-contributing shareholder by deposit into the Company's bank account where (i) the non-contributing shareholder failed to provide its share of any financial contribution to the Company and (ii) the contributing shareholder has timely made its share of such financial contribution to the Company as required in order (a) to comply with an approved business plan, (b) to prevent the insolvency of the Company or of any of its subsidiaries, or (c) to prevent an event of default under any debt facility agreement.

### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting of shareholders decides to amend article 15 of the articles of association, which shall now read as follows:

“ **Art. 15.** Meetings of the board of managers shall be properly convened and held quarterly in such place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine provided that meetings of the board of managers shall not be held in Germany.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least two (2) Business Days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The notice may be given in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The notice may be waived by all the managers by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.



The notice of a board meeting must contain a detailed agenda of items (and all other relevant documentation) proposed to be considered at the board meeting. The business conducted at any meeting of the board shall only comprise those matters expressly stated in the notice convening such meeting unless otherwise agreed by all the managers.”

As a further consequence of the preceding resolutions, the general meeting of shareholders decides to amend article 16 of the articles of association, which shall now read as follows:

“ **Art. 16.** The quorum for any meeting of the board of managers shall be one “A” manager and one “B” manager.

If a quorum is not present within an hour of the time appointed for a board meeting or ceases to be present at any time during the meeting, the manager(s) present shall adjourn the meeting to the same place and time one (1) Business Day after the original date set for such adjourned meeting. Notice of the adjourned meeting shall be given to the managers by the Company in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. If at the adjourned meeting a quorum is not present within an hour of the time appointed for the adjourned meeting, and subject to the requirements of Luxembourg law, the manager(s) present shall constitute a quorum.”

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting of shareholders decides to amend article 28 of the articles of association, which shall now read as follows:

“ **Art. 28.** Except where a contributing shareholder has granted a Default Loan (as defined hereafter) to a non-contributing shareholder in accordance with any shareholders’ agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company, any decision relating to any of the following matters shall require the prior unanimous vote in favour of such matter of the shareholders at a general meeting of the Company properly convened and held notwithstanding a subsequent decision of the board of managers wherever necessary pursuant to applicable law:

(a) any change in the articles of association or other constitutional documents or in the share or loan capital structure of, or rights attaching to any shares in, the Company and/or the Partnerships (including any increase in the Company’s and/or any Partnership’s share or loan capital);

(b) any change to the corporate structure, governance or organisation of the Company or any Partnership or the incorporation of any new limited partnership;

(c) any financing or refinancing of the Company or any Partnership (including any amendment to any shareholder loan agreement as may be entered into from time to time) save for any financing of refinancing required in order to prevent an event of default occurring under any debt facilities agreement as may be entered into from time to time;

(d) the granting of any security interest over any asset owned by the Company or any Partnership or the granting of indebtedness to any third party other than any Partnership;

(e) the sale of all or substantially all of the assets of the Company (whether as a whole or in lots);

(f) the voluntary liquidation, winding-up or dissolution of the Company or any Partnership;

(g) any adoption or approval of or change to a business plan as may be referred to in any development management agreement as may be entered into from time to time and a budget, including revenues, operating and capital expenditures and cash flow for a financial year of the Partnerships, as may be amended from time to time in accordance with any shareholders’ agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company or the scope of the business to be carried out by the Company and the Partnerships in accordance with the provisions of any shareholders’ agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company (hereinafter referred to as the “Business”) (including, for the avoidance of doubt, the acquisition of any additional properties by the Company or any Partnership);

(h) any decision on the determination of the amount and/or payment of any distribution paid by the Company to the “B” shareholder in accordance with the provisions of any shareholders agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company (save in case of an event of default (having the meaning given to it in any shareholders agreement as may be entered into from time to time between shareholders of the Company) by the “B” shareholder);

(i) the entry into any transaction by the Company or any Partnership with a shareholder or any Affiliate of a shareholder;

(j) the distribution of dividends outside the dividend policy stated in any shareholders agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company;

(k) the entry into any transaction not in the ordinary course of Business. Default Loan shall mean a loan, granted by a contributing shareholder to a non-contributing shareholder by deposit into the Company’s bank account where (i) the non-contributing shareholder failed to provide its share of any financial contribution to the Company and (ii) the contributing shareholder has timely made its share of such financial contribution to the Company as required in order (a) to comply with an approved business plan, (b) to prevent the insolvency of the Company or of any of its subsidiaries, or (c) to prevent an event of default under any debt facility agreement.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euro (EUR 800,-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day first mentioned above.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la version en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onze octobre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1. Am Stadtpark Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.543 et dont le siège social est sis au 12, rue Guillaume Schneider L -2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Laurence Jacques, avocat à la cour, domiciliée à Luxembourg en vertu d'une procuration accordée à Luxembourg le 11 octobre 2011.

2. Triple iii Luxembourg S.à r.l. (Luxembourg), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.862 et dont le siège social est sis au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Laurence Jacques, avocat à la cour, domiciliée à Luxembourg en vertu d'une procuration accordée à Luxembourg le 11 octobre 2011.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites comparantes sont tous les associés de Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 135.198 et dont le siège social est sis au 12, rue Guillaume Schneider L 2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et constituée en vertu d'un acte établi par le notaire Henri Hellinckx le 6 décembre 2007 et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 313 du 6 février 2008. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés en date du 15 septembre 2011 conformément à l'acte du notaire Maître Léonie Grethen, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à tout critère de notification, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de réduire la durée du délai de convocation pour les réunions du conseil de gérance à au moins deux (2) jours ouvrés, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis de convocation peut être donné par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de tous les gérants par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

2. Décision que le vote unanime préalable des actionnaires en faveur d'une des Décisions Majeures figurant dans l'article 28 des statuts de la Société cessera d'être applicable lorsqu'un associé contribuant à consenti à un associé non-contribuant un Prêt pour cause de Défaillance (comme défini ciaprès) en vertu d'un quelconque pacte qui pourrait être conclu, le cas échéant, entre associés de la Société. Par Prêt pour cause de Défaillance on entend un prêt donné par un associé contribuant à un associé non-contribuant par le biais d'un dépôt sur un compte en banque de la Société, lorsque (i) l'associé non-contribuant est défaillant alors que (ii) l'associé contribuant a dûment respecté ses obligations de contribution financière dans la Société afin (a) de se conformer à un business plan, (b) d'éviter l'insolvabilité de la Société ou d'une de ses filiales ou (c) d'éviter un évènement de défaut en application d'un quelconque contrat de financement.

3. Modification subséquente des articles 15, 16 et 28 des statuts de la Société.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de réduire la durée du délai de convocation pour les réunions du conseil de gérance à au deux (2) jours ouvrés, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis de convocation peut être donné par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de tous les

gérants par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide que le vote unanime préalable des actionnaires en faveur d'une des décisions majeures figurant dans l'article 28 des statuts de la Société cessera d'être applicable lorsqu'un associé contribuant a consenti un Prêt pour cause de Défaillance (comme défini ci-après) à un associé non-contribuant en vertu d'un quelconque pacte qui pourrait être conclu, le cas échéant, entre associés de la Société. Par Prêt pour cause de Défaillance on entend un prêt donné par un associé contribuant à un associé non-contribuant par le biais d'un dépôt sur un compte en banque de la Société, lorsque (i) l'associé non-contribuant est défaillant alors que (ii) l'associé contribuant a dûment respecté ses obligations de contribution financière dans la Société afin (a) de se conformer à un business plan, (b) d'éviter l'insolvabilité de la Société ou d'une de ses filiales ou (c) d'éviter un événement de défaut en application d'un quelconque contrat de financement.

#### *Troisième résolution*

Suivant les résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** Les réunions du conseil de gérance seront régulièrement convoquées et se tiendront tous les trimestres sur le lieu, au Luxembourg, que le conseil de gérance peut déterminer le cas échéant sous réserve que les réunions du conseil de gérance ne se tiendront pas en Allemagne.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins deux (2) jours ouvrés avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis de convocation peut être donné par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de tous les gérants par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

L'avis de convocation d'une réunion du conseil doit mentionner un ordre du jour détaillé des points (et toute autre documentation pertinente) proposés pour la réunion du conseil. Les délibérations conduites lors de toute réunion du conseil ne comprendront que les affaires expressément énoncées dans l'avis de convocation, sauf accord contraire de l'ensemble des gérants.»

En conséquence supplémentaire de ce qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** Le quorum de toute réunion du conseil de gérance sera représenté par un gérant "A" et un gérant "B".

En l'absence de quorum dans le délai d'une heure suivant l'heure fixée pour une réunion du conseil ou si le quorum cesse d'être présent à tout moment de la réunion, le ou les gérants présents reporteront la réunion au même lieu et à la même heure un (1) jour ouvré après la date initiale fixée pour cette réunion reportée. L'avis de convocation de la réunion reportée sera remis aux gérants par la Société par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. En l'absence de quorum lors de la réunion reportée dans le délai d'une heure suivant l'heure fixée pour la réunion reportée sous réserve des dispositions de la loi du Luxembourg, le ou les gérants présents représenteront un quorum.»

Suivant ce qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 28 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 28.** Sauf dans le cas où un associé contribuant a consenti un Prêt pour cause de Défaillance (comme défini ci-après) à un associé non-contribuant en vertu d'un quelconque pacte qui pourrait être conclu, le cas échéant, entre associés de la Société, l'adoption de toute décision relative aux questions énoncées ci-après, sera soumise au vote préalable unanime et favorable des associés lors d'une assemblée générale de la Société régulièrement convoquée et tenue, non-obstant toute décision ultérieure du conseil de gérance nécessaire en vertu de la loi applicable:

(a) toute modification des statuts ou autres documents constitutifs ou de la structure du capital social ou d'emprunt ou des droits afférents aux parts sociales de la Société et/ou des Sociétés en commandite simple (incluant toute augmentation du capital social ou d'emprunt de la Société et/ou de toute Société en commandite simple);

(b) toute modification de la structure juridique, de la gouvernance ou organisation de la Société ou de toute Société en commandite simple ou la constitution de toute nouvelle Société en commandite simple;

(c) tout financement ou refinancement de la Société ou de toute Société en commandite simple (incluant tout amendement de tout contrat de prêt entre associés conclu le cas échéant) sauf en cas de financement ou refinancement requis afin d'empêcher la survenance d'une défaillance dans le cadre d'un contrat de facilités de crédit conclu le cas échéant;

(d) l'octroi de toute garantie sur un actif détenu par la Société ou toute Société en commandite simple ou la cession de dette à un tiers quel qu'il soit autre que toute Société en commandite simple;

(e) la vente de l'intégralité ou d'une partie ayant substantiellement une valeur similaire aux actifs de la Société (dans leur ensemble ou par lots);

(f) la liquidation volontaire ou forcée ou la dissolution de la Société ou de toute Société en commandite simple;

(g) toute adoption ou approbation de, ou modification d'un plan d'affaires désigné dans un contrat de gestion et de développement conclu le cas échéant et de données budgétaires, incluant les revenus, les dépenses d'exploitation et d'investissement et les flux de trésorerie au titre d'un exercice financier des Sociétés en commandite simple modifiés le cas échéant conformément au pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société ou de la portée de l'activité à réaliser par la Société et les Sociétés en commandite simple conformément aux dispositions de tout pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société (ciaprès désignée l'"Activité") (incluant pour éviter toute confusion, l'acquisition de toutes autres biens immobiliers par la Société ou toute Société en commandite simple);

(h) toute décision afférente à la détermination du montant et/ou paiement de toute distribution payée par la Société à l'associé "B" conformément aux dispositions de tout pacte d'associés conclu le cas échéant par les associés de la Société (sauf en cas de défaillance (au sens qui est donné à ce terme dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société) de l'associé "B");

(i) la conclusion de toute transaction par la Société ou toute Société en commandite simple avec un associé ou tout Affilié d'un associé;

(j) la distribution de dividendes hors de la politique en matière de dividendes énoncée dans tout pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société;

(k) la conclusion de toute transaction hors du cadre normal de l'activité. Par Prêt pour cause de Défaillance on entend un prêt donné par un associé contribuant à un associé non-contribuant par le biais d'un dépôt sur un compte en banque de la Société, lorsque (i) l'associé non-contribuant est défaillant alors que (ii) l'associé contribuant a dûment respecté ses obligations de contribution financière dans la Société afin (a) de se conformer à un business plan, (b) d'éviter l'insolvabilité de la Société ou d'une de ses filiales ou (c) d'éviter un événement de défaut en application d'un quelconque contrat de financement.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à huit cents euros ( EUR 800,-).

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacques, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45125. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): BENNING.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141341/301.

(110163612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

#### **Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.438,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.362.

En date du 30 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

L'associé unique constate qu'Alan Dundon, Gérant de catégorie B et Géraldine Schmit, Gérante B, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145261/14.

(110169096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Café Little Pub S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.834.

---

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145307/9.

(110168997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.620,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.155.

---

En date du 30 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

L'associé unique constate que Géraldine Schmit, Gérante, et Alan Dundon, Gérant, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145262/14.

(110169097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.935.593,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.000.

---

1. En date du 26 septembre 2011, l'associé Vision Capital Partners VII L.P., avec siège social au Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey a cédé 18 904 004 parts sociales de classe A et 1 829 138 parts sociales de classe B à Vision Capital Partners VII B L.P., avec siège social au Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey qui les acquiert.

2. Par résolutions circulaires signées en date du 19 octobre 2011, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 14 octobre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145266/16.

(110169206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Kysa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 21A, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.431.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé unique de la société «Kysa S.à.r.l.» tenue le 23 août 2011 à Wiltz*

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Marc REIFF de son poste de gérant administratif et financier est acceptée avec effet au 31 juillet 2011.

- Est nommé au poste de second gérant technique pour la partie «station de service» avec pouvoir d'engager à lui seul la société, Monsieur Marc REIFF, né le 17/06/1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 24 rue Jean L'Aveugle. Cette nomination prend effet à partir de ce jour et pour une durée indéterminée.

- Le mandat de gérant technique pour la partie «commerce + débit de boissons alcooliques et non alcooliques + établissement de restauration» attribué à Monsieur Mario REIFF, né le 23/11/1970 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, Am Floss 49 reste toujours d'actualité.

- De plus, le siège social de l'associé unique «PETROLIANA (Luxembourg) S.A.» immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B 82 812 est dorénavant situé à l'adresse suivante: L-9764 Marnach, 21 Rue de Marbourg et non plus à L-1520 Luxembourg, 72 Rue Adolphe Fischer

Pour extrait sincère et conforme  
PETROLIANA (Luxembourg) S.A.  
Représentée par Marc REIFF  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2011146143/24.

(110169541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

#### **Bateman Energies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.620,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.149.

---

En date du 30 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

L'associé unique constate que Géraldine Schmit, Gérante, et Alan Dundon, Gérant, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145279/14.

(110169095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

#### **Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.935.593,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.004.

---

1. En date du 26 septembre 2011, l'associé Vision Capital Partners VII L.P., avec siège social au Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey a cédé 18 904 004 parts sociales de classe A et 1 829 138 parts sociales de classe B à Vision Capital Partners VII B L.P., avec siège social au Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey qui les acquiert.

2. Par résolutions circulaires signées en date du 19 octobre 2011, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 14 octobre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145268/16.

(110169210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

#### **Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.935.593,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.008.

---

1. En date du 26 septembre 2011, l'associé Vision Capital Partners VII L.P., avec siège social au Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey a cédé 18 904 004 parts sociales de classe A et 1 829 138 parts sociales de classe B à Vision Capital Partners VII B L.P., avec siège social au Trafalgar Court, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey qui les acquiert.

2. Par résolutions circulaires signées en date du 19 octobre 2011, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 14 octobre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145269/16.

(110169207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 157.487.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 25 octobre 2011*

En date du 25 octobre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission des personnes suivantes:

- M. David CHAIKIN en tant que gérant de classe A avec effet au 21 octobre 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérant de classe A:*

M. Marc BOLE

Mlle Irene DIEGO TEJEDOR

*Gérant de class B:*

M. Michel MISEREZ

M. Reiner SACHAU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Global Hospitality Licensing S.à r.l.

Référence de publication: 2011145848/22.

(110169303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**King's Cross Asset Funding 24, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.237.

In the year two thousand eleven,  
on the sixteenth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam (The Netherlands), on 08 September 2011.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Asset Funding 24 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.237, incorporated by a notarial on 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 92 on 1<sup>st</sup>. February 2007 (the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The shareholder RESOLVES to appoint STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A. a société anonyme, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88 409), as sole liquidator of the Company:

*Third resolution*

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze,

le seize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING», une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34226972, établie et ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 08 septembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «KING'S CROSS ASSET FUNDING 24 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.237, constituée suivant un acte notarié en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 92 du 1<sup>er</sup> février 2007 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Seconde résolution*

L'Associé DÉCIDE de nommer STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A., une société anonyme avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88 409) comme seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.



- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12674. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011146126/100.

(110169355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

**BioEuroChem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 151.091.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 27 septembre 2011*

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre, à 10 heures, les actionnaires de la société BIOEUROCHEM S.A. ont pris la résolution suivante:

Les actionnaires décident de révoquer le commissaire aux comptes nommé lors de la constitution de la société, à savoir la société Fiscalité immobilière SA et de nommer comme commissaire aux comptes de la société, GEFECO CONSULTING SARL, ayant son siège social au 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL B 69.580). Ce mandat prendra fin lors de l'AGO tenue en 2015 statuant sur les comptes annuels de l'année 2014.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011145272/15.

(110168865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.084.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. Oktober 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011145281/14.

(110168616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Camo-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.472.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMO-LUX S.A.

Référence de publication: 2011145309/10.

(110168943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Solfia, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 161.222.

L'an deux mil onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLFIA, avec siège social à L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1258 du 10 juin 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joël WOZNIAK, administrateur délégué, demeurant à Rodemack (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer pour compte d'établissements de crédit, de professionnels du secteur financier (PSF), d'établissements de paiement, d'organismes de placement collectif (OPC), de fonds de pension, d'entreprises d'assurance ou d'entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger une ou plusieurs des activités décrites dans les quatre catégories suivantes:

1. Agent de communication à la clientèle L'activité d'agent de communication à la clientèle consiste à prêter un ou plusieurs des services suivants:

- a. Confection, sur support matériel ou électronique, de documents à contenu confidentiel à destination personnelle des tiers pour lesquels le donneur d'ordre agit,
- b. Archivage ou destruction des documents susmentionnés,
- c. Communication aux tiers pour lesquels le donneur d'ordre agit de documents ou d'informations relatives à leurs avoirs ainsi qu'aux services offerts par ce donneur d'ordre,
- d. Gestion du courrier donnant accès à des données confidentielles des tiers pour lesquels le donneur d'ordre agit,
- e. Consolidation, sur base d'un mandat exprès, des positions que les tiers pour lesquels le donneur d'ordre agit détiennent auprès de différents professionnels financiers.

Cette activité est exercée dans le cadre de l'article 29-1 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007.

2. Agent administratif du secteur financier L'activité d'agent administratif du secteur financier consiste, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, à prêter des services administratifs inhérents à l'activité professionnelle du donneur d'ordre.

Cette activité est exercée dans le cadre de l'article 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007.

3. Opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier (OSIP)

L'activité d'opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier consiste à prendre en charge le fonctionnement de systèmes informatiques permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers faisant partie du dispositif informatique propre du donneur d'ordre.

Cette activité peut également concerner la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques susmentionnés.

Cette activité est exercée dans le cadre de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007.

4. Opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier (OSIS)

L'activité d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier consiste à prendre en charge le fonctionnement de systèmes informatiques autres que ceux permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers ainsi que le fonctionnement de réseaux de communication faisant partie

du dispositif informatique et de communication propre du donneur d'ordre. Cette activité peut également concerner la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et des réseaux de communication susmentionnés.

Cette activité est exercée dans le cadre de l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007.

La société peut également effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toutes autres manières dans des entreprises, associations ou sociétés dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social ou de nature à le favoriser.»

2. Augmentation du capital social d'un montant de CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (195.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (175.000 EUR) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (370.000.- EUR) par l'émission de MILLE CENT QUINZE (1.115) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

3. Souscription et libération en espèces à cette augmentation de capital par l'actionnaire unique actuel.

4. Echange des DEUX MILLE CENT QUINZE (2.115) actions sans désignation de valeur nominale, par TRENTE-SEPT MILLE (37.000) actions sans désignation de valeur nominale.

5. Modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts.

6. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour la coordination des statuts et la rédaction du registre des actionnaires.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer pour compte d'établissements de crédit, de professionnels du secteur financier (PSF), d'établissements de paiement, d'organismes de placement collectif (OPC), de fonds de pension, d'entreprises d'assurance ou d'entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger une ou plusieurs des activités décrites dans les quatre catégories suivantes:

1. Agent de communication à la clientèle

L'activité d'agent de communication à la clientèle consiste à prêter un ou plusieurs des services suivants:

a. Confection, sur support matériel ou électronique, de documents à contenu confidentiel à destination personnelle des tiers pour lesquels le donneur d'ordre agit,

b. Archivage ou destruction des documents susmentionnés,

c. Communication aux tiers pour lesquels le donneur d'ordre agit de documents ou d'informations relatives à leurs avoirs ainsi qu'aux services offerts par ce donneur d'ordre,

d. Gestion du courrier donnant accès à des données confidentielles des tiers pour lesquels le donneur d'ordre agit,

e. Consolidation, sur base d'un mandat exprès, des positions que les tiers pour lesquels le donneur d'ordre agit détiennent auprès de différents professionnels financiers.

Cette activité est exercée dans le cadre de l'article 29-1 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007.

2. Agent administratif du secteur financier L'activité d'agent administratif du secteur financier consiste, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, à prêter des services administratifs inhérents à l'activité professionnelle du donneur d'ordre.

Cette activité est exercée dans le cadre de l'article 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007.

3. Opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier (OSIP) L'activité d'opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier consiste à prendre en charge le fonctionnement de systèmes informatiques permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers faisant partie du dispositif informatique propre du donneur d'ordre.

Cette activité peut également concerner la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques susmentionnés.

Cette activité est exercée dans le cadre de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007.

4. Opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier (OSIS)

L'activité d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier consiste à prendre en charge le fonctionnement de systèmes informatiques autres que ceux permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers ainsi que le fonctionnement de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre du donneur d'ordre. Cette activité peut également concerner la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et des réseaux de communication susmentionnés.

Cette activité est exercée dans le cadre de l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007.

La société peut également effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toutes autres manières dans des entreprises, associations ou sociétés dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social ou de nature à le favoriser.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (195.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (175.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, au montant de TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (370.000.- EUR), par l'émission de MILLE CENT QUINZE (1.115) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

#### *Troisième résolution*

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'actionnaire unique actuel de la société.

#### *Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes, BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS INTERNATIONAL S.A., une société ayant son siège social à B-1348 Louvain-la-Neuve, 2, avenue Athena,

ici représentée par Monsieur Joël WOZNIAK, administrateur délégué, demeurant à Rodemack (F),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2011,

laquelle déclare souscrire aux MILLE CENT QUINZE (1.115) nouvelles actions et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (195.000.- EUR).

Le montant de CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (195.000.- EUR) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les actuelles DEUX MILLE CENT QUINZE (2.115) actions sans désignation de valeur nominale, par TRENTE-SEPT MILLE (37.000) actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1<sup>er</sup>. Alinéa.** Le capital social est fixé à TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (370.000.- EUR) représenté par TRENTE-SEPT MILLE (37.000) actions sans désignation de valeur nominale."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de donner mandat au conseil d'administration de la société afin d'exécution les résolutions qui précèdent et notamment pour procéder à la coordination des statuts et à la rédaction du registre des actionnaires.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, J. WOZNIAK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44051. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142867/168.

(110165611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**BGV III France Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.607.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Oktober 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011145283/14.

(110168755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Target Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 149.637.

Suite la démission de Monsieur Luca Diener du conseil d'administration de la société susmentionnée, le conseil d'administration a décidé de coopter en tant que nouveau membre du conseil Monsieur Eduard yon Kymmel avec effet au 19 octobre 2011.

Par conséquent, le conseil d'administration de la société se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Eduard yon Kymmel, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011145652/20.

(110169049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Spark Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 71, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 164.153.

STATUTS

L'an deux mille onze, le 12<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2011.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Ulrich Philippi né le 25 mars 1960 à Schweich, demeurant à D-54340 Riol, Bergstrasse 33;

2. Monsieur Laurent Poeckes né le 11 janvier 1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3784 Tétange, 58, rue de Ru-melange,

3. Monsieur Michel Rodenbourg né le 26 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant à L-2551 Luxembourg, 71, avenue du 10 Septembre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet -Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger de faire le commerce en gros et en détail de produits, d'articles, appareils machines, engins et installations techniques de tous genres, ainsi que la représentation de tels produits, articles, appareils, machines, engins et installations techniques.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "SPARK ENERGY SOLUTIONS S.à.r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- EUR), représenté par quatre-vingt-dix (90) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante euros (140,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

En cas de succession suite au décès d'un des associés, les associés restants ont également un droit de préemption sur les participations du défunt dans la société sous rubrique. La valeur des parts sociales que le défunt a détenue dans la société est fixée suivant les modalités définies ci-avant pour le cas de transfert de parts sociales.

### **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

### **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 17.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille onze.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés comme suit:

1.- Monsieur Ulrich Philippi . . . . .	30
2.- Monsieur Laurent Poeckes . . . . .	30
3.- Monsieur Michel Rodenbourg . . . . .	<u>30</u>
Total: quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille six cents (12.600.-) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1000.- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2) Les associés désignent M. Michel Rodenbourg à la fonction de gérant. Le prénommé est nommé pour une durée indéterminée.
- 3) Le siège social est établi à L-2551 Luxembourg, 71, avenue du 10 Septembre.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Déclaration*

Les parties déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de l'opération faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente

de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Philippi, Poeckes, Rodenbourg, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45128. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144973/123.

(110168117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.234.

*Rectificatif de l'acte déposé en date du 24 octobre 2011 (L110168693)*

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Oktober 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011145286/15.

(110169154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Captain Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.922.

Par résolutions prises en date du 19 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Wendy Friedman Dulman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Laurie Duncan Medley, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat

3. Nomination de Sachin Nagindas Khajuria, avec adresse professionnelle au 25, St. George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Mohammed Ali Rashid, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145295/19.

(110168509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Comedia Collections, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 70.181.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2011*

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Monsieur Boris SZULZINGER, demeurant 36/1, avenue Général de Gaulle, B-1050 BRUXELLES, de Monsieur David RAPHEL, demeurant 504, Marina City Drive, 4267 Marina Del



Rey CA 90292, U.S.A., et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 juin 2011*

Monsieur Boris SZULZINGER est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011145759/20.

(110168805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Neuheim Management IV S.à r.l. & Partners S.C.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.489.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) Neuheim Management IV S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160489 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1526 dated July 9, 2011.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on September 28, 2011, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company to "Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.".

2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

"**Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of "Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles)".

3. Amendment of article 5, second paragraph of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

"The Management Share shall be held by Athena Apparel Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160364, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager)."

4. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into British Pounds.

5. Subsequent conversion of the share capital of the Company from thirtyseven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) to thirty-two thousand six hundred eighty-two British Pounds (GBP 32.682,00) represented by thirty-two thousand six hundred eighty-two (32.682) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each, based on the exchange rate as at September 29, 2011 of EUR 1,00 for GBP 0,8715, taking into account that the remaining twelve Pennies (GBP 0,12) shall be allocated to the share premium account of the Company.

6. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred ninety-seven thousand seven hundred twenty-two British Pounds (GBP 197.722,00) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand six hundred eighty-two British Pounds (GBP 32.682,00) to two hundred thirty thousand four hundred four British Pounds (GBP 230.404,00), by creation and issuance of one hundred ninety-seven thousand seven hundred twenty-two (197.722) new ordinary shares, all with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each (hereinafter referred to as the New Ordinary Shares).

7. Subscription by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of four million one hundred sixty-two thousand three hundred fifty-three Euro (EUR 4.162.353,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, of the New Ordinary Shares (the Subscription) and full payment of the New Ordinary Shares by payment in cash in the total amount of one hundred ninety-seven thousand seven hundred twenty-two British Pounds (GBP 197.722,00) (the Payment).

8. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at two hundred thirty thousand four hundred four British Pounds (GBP 230.404,00) represented by two hundred thirty thousand four hundred three (230.403) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.”

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to change the name of the Company into “Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”.

*Second resolution*

Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of “Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles)”.

*Third resolution*

The meeting resolves to amend article 5, second paragraph of the Company's articles of association so that it shall read as follows:

“The Management Share shall be held by Athena Apparel Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160364, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).”

*Fourth resolution*

The meeting resolves to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into British Pounds.

*Fifth resolution*

Pursuant to the above conversion, the share capital of the Company is converted from thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) to thirty-two thousand six hundred eighty-two British Pounds (GBP 32.682,00) represented by thirty-two thousand six hundred eighty-two (32.682) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each, based on the exchange rate as at September 29, 2011 of EUR 1,00 for GBP 0,8715, taking into account that the remaining twelve Pennies (GBP 0,12) shall be allocated to the share premium account of the Company.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred ninety-seven thousand seven hundred twenty-two British Pounds (GBP 197.722,00) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand six hundred eighty-two British Pounds (GBP 32.682,00) to two hundred thirty thousand four hundred four British Pounds (GBP 230.404,00), by creation and issuance of one hundred ninety-seven thousand seven hundred twenty-two (197.722) New Ordinary Shares, all with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

*Subscription - Payment*

The meeting resolves to approve the subscription of all the New Ordinary Shares by Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, and resolves to approve the full payment of the New Ordinary Shares by payment in cash in the total amount of one hundred ninety-seven thousand seven hundred twenty-two British Pounds (GBP 197.722,00).

The amount of one hundred ninety-seven thousand seven hundred twenty-two British Pounds (GBP 197.722,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Seventh resolution*

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at two hundred thirty thousand four hundred four British Pounds (GBP 230.404,00) represented by two hundred thirty thousand four hundred three (230.403) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Neuheim Management IV S.à r.l. & Partners S.C.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160489 (ci-après, la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 7 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1526 en date du 9 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Miss Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 28 septembre 2011, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-sept mille cinq cent un Euros (EUR 37.501,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination sociale en «Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.».
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts)».

3. Modification de l'article 5, second paragraphe des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'Action de Commandité est détenue par Athena Apparel Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160364, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant)».

4. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euro en Livres Sterling.

5. Subséquente conversion du capital social de la Société de trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) au montant équivalent trente-deux mille six cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 32.682,00), représenté par trente-deux mille six cent quatre-vingt-deux (32.682) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, basé sur le taux de change au 29 septembre 2011 de EUR 1,00 pour GBP 0,8715, en prenant en compte que les douze Pennies (GBP 0,12) restants doivent être alloués au compte de prime d'émission de la Société.

6. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 197.722,00) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille six cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 32.682,00) à deux cent trente mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 230.404,00), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-deux (197.722) nouvelles actions ordinaires de commanditaire (ci-après désignées les Nouvelles Actions Ordinaires), d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

7. Souscription par Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre millions cent soixante-deux mille trois cent cinquante-trois Euro (EUR 4.162.353,00), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et libération intégrale des Nouvelles Actions Ordinaires, par paiement en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 197.722,00).

8. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent trente mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 230.404,00) représenté par deux cent trente mille quatre cent trois (230.403) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.»

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.»

*Deuxième résolution*

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts)».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, second paragraphe des statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** L'Action de Commandité est détenue par Athena Apparel Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160364, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant)».

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro en Livres Sterling.

*Cinquième résolution*

Suite à la conversion ci-dessus, le capital social de la Société est converti de trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) en trente-deux mille six cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 32.682,00), représenté par trente-deux mille six cent quatre-vingt-deux (32.682) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, basé sur le taux de change au 29 septembre 2011 de EUR 1,00 pour GBP 0,8715, en prenant en compte que les douze Pennies (GBP 0,12) restants doivent être alloués au compte de prime d'émission de la Société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 197.722,00) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille six cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 32.682,00) à deux cent trente mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP

230.404,00), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-deux (197.722) Nouvelles Actions Ordinaires, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

*Souscription - Libération*

L'assemblée décide d'approuver la souscription de toutes les Nouvelles Actions Ordinaires par Neuheim Lux Group Holding V, prénommée, et d'approuver la libération intégrale des Nouvelles Actions Ordinaires par paiement en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 197.722,00).

Le montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 197.722,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent trente mille quatre cent quatre Livres Sterling (GBP 230.404,00) représenté par deux cent trente mille quatre cent trois (230.403) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille huit cents euros (€ 1.800,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13413. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143583/238.

(110166146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**Real Estate Invest Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 102.206.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEAR

HELENDALE FINANCIAL CORP., with registered office at Tortola, Roadtown, Pasea Estat, POB 958, BVI, represented by Mrs. SUZÉ -JOHNS Diana Carole, born in Pacy sur Eure, France, on 8th July 1960, residing at Vitet, c/o Corail de Feu, 97133 Saint Barthélemy, France, by virtue of a proxy given under private seal by the directors of HELENDALE FINANCIAL CORP, on the 4<sup>th</sup> of January 2011,

here represented by Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on the 29<sup>th</sup> of septembre 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

HELENDALE FINANCIAL CORP. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Real Estate Invest Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.206 (the

"Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -1062 of October 22, 2004. The articles of association of the Company have not been amended.

The Company's share capital is presently set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) ordinary shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the statutory seat of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the St. Maarten; henceforth renunciation by the Company to the nationality of Luxembourg;

2. Modification of the corporate denomination of the Company from "Real Estate Invest Management S.A." (shortened "R.E.I.M. S.A.") into "Real Estate Investment Management N.V." (shortened "R.E.I.M. N.V.") (the St. Maarten Company); complete restatement of the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of St. Maarten, by means of the execution of a notarial deed of conversion before a St. Maarten civil law notary (the "St. M. Notarial Deed") including an amendment to the articles of association of the Company in order to make them fit for a St. Maarten public limited liability company (naamloze vennootschap), such in accordance with article 2:300 et.seq. of the St. Maarten Civil Code;

3. Confirmation that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations;

4. Approval of the interim accounts of the Company;

5. Resignation of the managers of the Company and discharge for the performance of their respective mandate;

6. Appointment of the new manager(s) of the Company, Mrs. Diana Carole Suzé-Johns, as of the date of this extraordinary General Meeting;

7. Appointment of Me Marleen Watté-Bollen and/or Me Murielle McSorley and/or Me Thomas Roberdeau, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg all acts and formalities in connection with the Company moving its registered office from Luxembourg to St. Maarten;

8. Appointment and designation of the Company's managing director, and/or Mrs. Diana Carole Suzé-Johns and/or such lawyers or Civil Law Notaries located in Sint Maarten, both jointly and severally, to have the notarial deed of conversion amending the articles of association executed before a St. Maarten civil law notary and to appoint them to further represent the Company in respect of the implementation of the transfer and conversion of the Company and do all that, in the attorney's reasonable opinion, is necessary or conducive in the attorney's opinion in connection with the contemplated transfer and conversion of the Company, subject to the attorney's right to indemnification for all acts performed in connection with the above.

9. Miscellaneous

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to, under the condition precedent of the execution of the St. M. Notarial Deed (the "Condition Precedent"), transfer the statutory seat of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to St. Maarten.

As a result of the fulfilment of the Condition Precedent, the Company will henceforth be subject to the laws of St. Maarten as of the date on which the continuation of the company's corporate existence under the laws of Sint Maarten becomes effective. The change of nationality and transfer of the statutory seat of the Company will be carried out without interruption in the legal personality of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the Company's articles of association in their entirety in conformity with the attached draft articles of association in order to conform them to the laws of St. Maarten, and, to that end, to have the St. M. Notarial Deed executed, such in accordance with article 2:300 et.seq. of the St. Maarten Civil Code.

The Company will further change its corporate denomination from "Real Estate Invest Management S.A. (shortened "R.E.I.M. S.A.") into ""Real Estate Investment Management N.V. (shortened "R.E.I.M. N.V.")".

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the transfer and change of nationality.

*Fourth resolution*

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on September 20, 2011, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles (presented in the English language), the Sole Shareholder resolves to approve these accounts. These accounts, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached hereto to be registered with the minutes.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the managers of the Company, with effect as of the date of this general meeting and to give them discharge for the performance of their respective mandate.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mrs. SUZÉ -JOHNS Diana Carole, born in Pacy sur Eure, France, on July 8, 1960, with address at Vitet, c/o Corail de Feu, 97133 Saint Barthélemy, France, as director of the St. Maarten Company with effect as of the date of this extra-ordinary general meeting.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Me Marleen Watté-Bollen and/or Me Murielle McSorley and/or Me Thomas Roberdeau, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving the statutory seat, the principal place of establishment, the central administration and the effective place of management of the Company from Luxembourg to the St. Maarten, in particular the removal of the Company from the Trade Register.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint and designate the Company's managing director, and/or Mrs. DIANA CAROLE SUZÉ -JOHNS and/or such lawyers or Civil Law Notaries located in Sint Maarten, both jointly and severally, to have the St. M. Notarial Deed executed before a St. Maarten civil law notary and to appoint them to further represent the Company in respect of the implementation of the transfer and conversion of the Company and do all that, in the attorney's reasonable opinion, is necessary or conducive in the attorney's opinion in connection with the contemplated transfer and conversion of the Company, subject to the attorney's right to indemnification for all acts performed in connection with the above.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par devant, Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU**

HELENDALE FINANCIAL CORP. ayant son siège social à Tortola, Roadtown, Pasea Estat, POB 958, BVI, ici représentée par Mrs. SUZÉ -JOHNS Diana Carole, née à Pacy sur Eure, France, le 8 juillet 1960, demeurant à Vitet, c/o Corail de Feu, 97133 Saint Barthélemy, France, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par les directeurs de HELENDALE FINANCIAL CORP le 4 janvier 2011,

Ici représentée par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à St. Maarten, le 9 août, 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

HELENDALE FINANCIAL CORP. est l'associée unique (l'Associé Unique) de la société Real Estate Invest Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.206 (la "Société"), constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 14 juillet 2004, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -1062 du 22 octobre 2004. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

Le capital social de la Société est à présent fixé à trente et un mille euro (EUR 31,000.-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers St. Maarten; dès lors renonciation par la Société à la nationalité luxembourgeoise;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Real Estate Invest Management S.A." (shortened "R.E.I.M. S.A.") en "Real Estate Investment Management N.V." (shortened "R.E.I.M. N.V.") (la Société de St. M.); refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la législation de St. Maarten par l'exécution d'un acte notarié de conversion devant un notaire de St. Maarten ("l'Acte Notarié de St. Maarten») incluant un amendement des statuts de la Société afin de les rendre conforme à une société anonyme (naamloze vennootschap) de St. Maarten, le tout conformément avec les articles 2:300 et suivants du Code civil de St. Maarten;

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;

4. Approbation des comptes intérimaires de la Société

5. Démission des gérants de la Société et décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

6. Nomination du nouveau gérant de la Société, Mme Diana Carole Suzé-Johns, à compter de la date de l'assemblée générale extra-ordinaire;

7. Nomination de Me Marleen Watté-Bollen et/ou Me Murielle McSorley et/ou Me Thomas Roberdeau, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers St. Maarten;

8. Mandat donné au gérant de la Société et/ou à Mme Diana Carole Suzé-Johns et/ou tout avocat ou notaire établis à St. Maarten, conjointement et individuellement, de faire signer le l'acte notarié de conversion modifiant les statuts devant un notaire de St. Maarten et les nommer pour représenter la Société au regard de la mise en oeuvre du transfert et de la conversion de la Société et afin de faire tout ce qui, dans l'opinion du mandataire, est nécessaire ou favorable au transfert et à la conversion envisagés de la Société, sous réserve des droits à indemnisation du mandataire pour tous les actes faits en rapport avec ce qui est décrit ci-dessus

9. Divers

L'Associé Unique a, dès lors, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social statutaire de la Société du Grand-duché de Luxembourg vers Curaçao, Antilles Néerlandaises, sous condition suspensive de la signature de l'Acte Notarié de St. M. (la "Condition Suspensive").

Ensuite de la réalisation de la Condition Précédente, la Société sera dorénavant soumise à la législation de St. Maarten. Le changement de nationalité et le transfert du siège social de la Société s'effectuera sans interruption de la personnalité morale de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société dans leur intégralité en conformité avec le projet de statuts ci-joint afin de les mettre en conformité avec la législation de St. Maarten, et à cette fin, de faire signer l'Acte Notarié de St.M., conformément avec l'article 2:300 et suivants du Code civil de St. Maarten.

La Société changera également sa dénomination sociale de "Real Estate Invest Management S.A. (shortened "R.E.I.M. S.A.") en "Real Estate Investment Management N.V. (shortened "R.E.I.M. N.V.")".

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

#### *Quatrième résolution*

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société de la période prenant fin au 20 septembre 2011, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois (présentés en langue anglaise), l'Associé Unique décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Mme SUZÉ-JOHNS Diana Carole, née à Pacy sur Eure, France, le 8 juillet 1960, demeurant à Vitet, c/o Corail de Feu, 97133 Saint Barthélemy, France, en qualité de gérant de la Société de St. Maarten avec effet à la date de la présente assemblée.



*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat à Me Marleen Watté-Bollen et/ou Me Murielle McSorley et/ou Me Thomas Roberdeau, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de l'administration effective de la Société de Luxembourg à St. Maarten, et notamment la radiation de la Société du Registre de Commerce.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat au gérant de la Société et/ou Mme Diana Carole SUZÉ -JOHNS, tout avocat ou notaire civil établi à St. Maarten, conjointement et individuellement, de faire signer le l'acte notarié de St. M. modifiant les statuts devant un notaire de St. Maarten et les nommer pour représenter la Société au regard de la mise en œuvre du transfert et de la conversion de la Société et afin de faire tout ce qui, dans l'opinion du mandataire, est nécessaire ou favorable au transfert et à la conversion envisagés de la Société, sous réserve des droits à indemnisation du mandataire pour tous les actes faits en rapport avec ce qui est décrit ci-dessus.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille ante euros (2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. WATTE-BOLLEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44372. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142847/209.

(110165531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**GKA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.540.

Im Jahr zweitausendelf, den achtzehnten Oktober.

Vor dem Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Thomas NAHRINGS, Diplom-Ingenieur, geboren in Prüm (Deutschland), am 27. November 1958, wohnhaft in D-54595 Prüm, Wenzelbachstrasse 71 (Deutschland).

Welcher Komparent den unterzeichnenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

Der Komparent erklärt, in seiner Eigenschaft als alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GKA S.à r.l., mit Sitz in L-9749 Fischbach, 11, Giaellewee, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 141.540, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 29. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2410 vom 2. Oktober 2008, zu handeln.

Der Gesellschafter erklärt, eine Hauptversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar, folgende einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-9749 Fischbach, 11, Giaellewee, nach L-9401 Vianden, 7, Rue de la Gare, zu verlegen.

### Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklärt der Gesellschafter, Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Vianden.“

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft. Die Kosten werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

### Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an alle Erschienenen, welche alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle die gegenwärtige Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Thomas Nahrings, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 octobre 2011. LAC / 2011 / 45965. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011146052/42.

(110169261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

### **Tetra-SI Europe SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 164.044.

### STATUTS

L'an deux mille onze, le onze octobre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### ONT COMPARU

1.- MEDIALO INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au 43 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, ici représentée par Monsieur Willem Van Cauter, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, ayant son adresse professionnelle au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "TETRA-SI EUROPE SA".

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, techniques, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédents, de manière à en faciliter l'accomplissement.

3.3. La société a pour objet l'exploitation des droits intellectuels, à savoir:

- le droit d'auteur sur les logiciels informatiques;
- le brevet d'invention;
- la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
- le nom de domaine.

3.4. La société a pour objet la consultance informatique, administrative, commerciale de création et de diffusion de programmes informatiques, de réalisation d'applications audio-visuelles aux entreprises.

3.5. La société a pour objet l'assistance aux filiales, dans le sens le plus large. Ceci correspond notamment l'assistance dans la direction, dans le suivi administratif et financier sans que cette liste soit considérée comme limitative. Elle peut également se porter garant pour compte de ses filiales.

### **Art. 4. Durée.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital**

### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérée.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) qui sera divisé en 2.500 (deux mille cinq cents) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Art. 7. Versements.**

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **Art. 8. Nature des actions.**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

### **Art. 9. Cession d'actions.**

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 14. Représentation de la société.**

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

### **Titre IV.- Assemblée générale**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

#### **Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire.**

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au Grand-duché de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de juin.

#### **Art. 18. Autres assemblées générales.**

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Art. 19. Votes.**

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

### **Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## **Titre VII.- Disposition générale**

### **Art. 23. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 500 actions comme suit:

1.- MEDIALO INVESTMENTS SA .....	499 actions
2.- Willem Van Cauter .....	1 action
TOTAL: .....	500 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à EUR 1.300,- (mille trois cents Euros).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-8041 Strassen, 80, Rue des Romains, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2017:

a) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

b) Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

c) Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

- Van Cauter -Snauwaert & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg; les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45076. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142919/198.

(110165862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**Colinium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.452.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société, le 20 octobre 2011*

- Nomination de Mme KORTEKAAS Suzanne Theodora, née le 11 mars 1967 à Roosendaal & Nispen (Pays-Bas) et demeurant au 5, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg, gérant, pour une durée illimitée;
- Modification du mandat de M. CHOLLET Jean-louis, né le 13 août 1945 à Bordeaux (France) et demeurant au 13, avenue Foch à F-75116 Paris (France), de gérant unique en gérant pour une durée illimitée;
- Modification des pouvoirs des gérants: la société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants;
- Nomination de M. CHOLLET Jean-louis, né le 13 août 1945 à Bordeaux (France) et demeurant au 13, avenue Foch à F-75116 Paris (France), au poste de Président du Conseil de Gérance.

Fait à Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011145326/18.

(110168574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.084.

Im Jahr zweitausendundelf, den zehnten des Monats Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wird ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilseigners der BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. aufgenommen, einer in Luxemburg eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, (hiernach die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 14. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1480 vom 18. Juli 2007.

Der alleinige Anteilseigner, BGV Bayerische Grundvermögen III SICAV-FIS, eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg (der alleinige Anteilseigner), wird vertreten durch Herrn André HOMMEL, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 27. September 2011.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner ersucht sodann den unterzeichneten Notar, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

1. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von, namentlich 12.500,- EUR, 125 Anteile zu je 100,- EUR, in seiner Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten wird, ist der alleinige Anteilsinhaber in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

(A) Verzicht auf die Einberufungsmodalitäten;

(B) Änderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);

(C) Verschiedenes.

3. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten ist, verzichtet der alleinige Anteilinhaber auf die Einberufungsschreiben und betrachtet sich als ordnungsgemäß eingeladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Anteilinhaber beschließt Artikel 2 der Satzung, welcher den Satzungszweck der Gesellschaft beschreibt, wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft darf Geschäftsgrundstücke und gemischtgenutzte Grundstücke in Luxemburg und im Ausland erwerben und veräußern. Die Gesellschaft darf auch grundstücksgleiche Rechte und vergleichbare Rechte, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes erworben werden dürfen, sowie Gegenstände, die zur Bewirtschaftung ihrer Vermögenswerte erforderlich sind, erwerben und veräußern.

Die Gesellschaft darf des Weiteren Beteiligungen an Immobilien-Gesellschaften erwerben, deren Unternehmensgegenstand in deren Gesellschaftsvertrag bzw. Satzung auf Tätigkeiten beschränkt ist, die die Gesellschaft gemäß dieser Satzung ausüben darf.

Die Gesellschaft darf Darlehen an Immobilien-Gesellschaften vergeben, an denen sie im Einklang mit ihrem Gesellschaftszweck eine direkte oder indirekte Beteiligung hält. Die Gesellschaft hat sicherzustellen, dass

- (a) die Darlehensbedingungen marktgerecht sind;
- (b) das Darlehen ausreichend besichert ist; und (c) bei einer Veräußerung der Beteiligung die Rückzahlung des Darlehens innerhalb von sechs Monaten nach Veräußerung vereinbart ist.

Die Gesellschaft ist ferner berechtigt, alle weiteren Tätigkeiten auszuüben, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes ausgeübt werden dürfen, soweit dies nach luxemburgischem Recht zulässig ist."

*Gebühren*

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euros (950,- EUR).

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst und mit einer englischen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der deutsche Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: A. HOMMEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44868. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145280/69.

(110168601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Central European Tour Operator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 237.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.714.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2011*

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B démissionnaire:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145298/15.

(110168581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Circuit 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.572.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011145301/14.

(110168501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Entreprise de Participations et d'Investissements, EPIS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.584.

---

Le bilan au 31/03/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145350/10.

(110169216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.512.

---

In the year two thousand and eleven,  
on the fifteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 120.508,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 120.512, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2242 on 30 November 2006, last changed by notarial deed of the undersigned notary, on 06 February 2007, published in the Mémorial C, number 844 on 10 May 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all fifty thousand eight hundred and thirty (50.830) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:



1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

*Sole resolution*

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,

le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 120.508,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 120.512, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2242 du 30 novembre 2006, dernièrement modifié par acte notarié du même notaire, en date du 06 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 844, le 10 mai 2007.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des cinquante mille huit cent trente (50.830) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou

- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

*Seule résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12473. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011144294/112.

(110166867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Cirque du Soleil i.i.i., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.906.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 18 octobre 2011*

Les actionnaires ont décidé:

De nommer Philippe Salpetier né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522, Luxembourg à la fonction de Administrateur de type A pour une durée indéterminée avec effet au 19 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.2011.

Référence de publication: 2011145303/14.

(110168929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**COC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.359.753,54.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.386.

—  
En date du 23 septembre 2011 les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Les gérants prennent note du transfert de l'adresse professionnelle du gérant de catégorie B, Christophe Davezac, du 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145323/14.

(110169042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Criterion International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 164.101.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 14 Octobre 2011 que:

- Mathilde Sabbagh, ayant pour adresse, 34 rue Guynemer, 75006 Paris France, a transféré 2,329 parts sociales sous forme nominative à la société Victoria Management Services SA, ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011145304/15.

(110168932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**ECP TTL & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011145353/10.

(110168745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.234.

Im Jahr zweitausendundelf, den zehnten des Monats Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, wird ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteiligners der BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l. aufgenommen, einer in Luxemburg eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 67, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, (hiernach die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 2. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1965 vom 12. September 2007.

Der alleinige Anteilseigner, BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (der alleinige Anteilseigner), wird vertreten durch Herrn André HOMMEL, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 27. September 2011.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner ersucht sodann den unterzeichneten Notar, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

1. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von, namentlich 12.500,- EUR, 125 Anteile zu je 100,- EUR, in seiner Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten wird, ist der alleinige Anteilsinhaber in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

(A) Verzicht auf die Einberufungsmodalitäten;

(B) Änderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung);

(C) Verschiedenes.

3. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

### Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten ist, verzichtet der alleinige Anteilinhaber auf die Einberufungsschreiben und betrachtet sich als ordnungsgemäß eingeladen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

### Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilinhaber beschließt Artikel 2 der Satzung, welcher den Satzungszweck der Gesellschaft beschreibt, wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft darf Geschäftsgrundstücke und gemischtgenutzte Grundstücke in Luxemburg und im Ausland erwerben und veräußern. Die Gesellschaft darf auch grundstücksgleiche Rechte und vergleichbare Rechte, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes erworben werden dürfen, sowie Gegenstände, die zur Bewirtschaftung ihrer Vermögenswerte erforderlich sind, erwerben und veräußern.

Die Gesellschaft darf des Weiteren Beteiligungen an Immobilien-Gesellschaften erwerben, deren Unternehmensgegenstand in deren Gesellschaftsvertrag bzw. Satzung auf Tätigkeiten beschränkt ist, die die Gesellschaft gemäß dieser Satzung ausüben darf.

Die Gesellschaft darf Darlehen an Immobilien-Gesellschaften vergeben, an denen sie im Einklang mit ihrem Gesellschaftszweck eine direkte oder indirekte Beteiligung hält. Die Gesellschaft hat sicherzustellen, dass

- (a) die Darlehensbedingungen marktgerecht sind;
- (b) das Darlehen ausreichend besichert ist; und
- (c) bei einer Veräußerung der Beteiligung die Rückzahlung des Darlehens innerhalb von sechs Monaten nach Veräußerung vereinbart ist.

Die Gesellschaft ist ferner berechtigt, alle weiteren Tätigkeiten auszuüben, die von einer Immobilien-Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des deutschen Investmentgesetzes ausgeübt werden dürfen, soweit dies nach luxemburgischem Recht zulässig ist."

### Gebühren

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euros (950,- EUR).

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst und mit einer englischen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der deutsche Text maßgebend ist.

WORÜBER die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: A. HOMMEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44869. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145284/70.

(110168635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

### **Criterion International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 164.101.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 14 Octobre 2011 que:

- Marc Sabbagh, ayant pour adresse, 34 rue Guynemer, 75006 Paris France, a transféré 18 144 parts sociales sous forme nominative à la société Victoria Management Services SA, ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011145305/15.

(110169155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Campus Contern Alouette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 143.595.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145310/9.

(110168934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Gaïa Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.809.

*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 18 octobre 2011*

Les actionnaires ont décidé:

De nommer Philippe Salpetier né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522, Luxembourg à la fonction de Administrateur de type A pour une durée indéterminée avec effet au 19 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.10.2011.

Référence de publication: 2011145386/14.

(110168925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Campus Contern Colibri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 143.596.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145311/9.

(110168941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.228.420.200,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 106.559.

*Extraits des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 20 octobre 2011*

L'associé unique a pris note de la démission de Madame Sibylle BLÄTTLER, gérant, demeurant professionnellement à CH-6052 Hergiswil, 72C, Seestrasse, avec effet au 10 octobre 2011.

L'associé unique a décidé de nommer Mr. René Martinez Flores, né le 05/04/1968 à Monterrey, Mexique, demeurant professionnellement au 43-49, rue Ste Zithe, L-2763, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 10 octobre 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145315/15.

(110169127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**CLC - Combi Logistic Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-5970 Itzig, 13, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 64.907.

—

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30/04/2010*

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 30/04/2010 que:

- Les mandats des administrateurs Ulrich SULSER, Lydia SULSER et Raymond GROTZ sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.
- Le mandat d'administrateur-délégué de Ulrich SULSER est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.
- Le mandat de commissaire de Françoise JACQUET est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Fait à Windhof, le 24/10/2011.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011145319/16.

(110168978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Impax New Energy Investors Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.244.

—

*Extrait des résolutions écrites prises par les gérants*

Les gérants, ont pris la résolution suivante:

- transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145411/14.

(110169144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Lunova S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Cofima IV S.A.).**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 155.556.

—

L'an deux mil onze, le onze octobre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COFIMA IV S.A. (la "Société"), société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 155556, constituée suivant un acte reçu le 17 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2310 du 28 octobre 2010.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Johannes RENKES, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du régime fiscal de la société qui aura désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification de la dénomination de la société de "COFIMA IV S.A." en "Lunova S.A.".

4. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous forme d'une société anonyme, Lunova S.A., qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales."

5. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le statut de la Société qui aura désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de "COFIMA IV S.A." en "Lunova S.A."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous forme d'une société anonyme, Lunova S.A., qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, J. RENKES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2011. LAC/2011/45056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur p.d (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145324/102.

(110168766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Clemenceau Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.873.

*Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration*

- le siège social de la Société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

CLEMENCEAU INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2011145320/13.

(110168800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Industrie de la Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2011146790/12.

(110170639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

---